

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4873**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Aménagement de la rue Sartoretti - Autorisation de signer le marché de travaux de voirie à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Farih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4873**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Aménagement de la rue Sartoretti - Autorisation de signer le marché de travaux de voirie à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de la rue Sartoretti sur la Commune de Saint Genis Les Ollières.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Faire de l'environnement un moteur de développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité."

Par délibérations n° 2010-1830 du 29 novembre 2010, pour les études et acquisitions foncières et n° 2011-2481 du 17 octobre 2011, pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 2 100 000 € TTC sur le budget principal.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 10 juillet 2013 en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 décembre 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eiffage travaux publics RAA pour un montant de 393 366,95 € HT, soit 472 040,34 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de la rue Sartoretti à Saint Genis Les Ollières, et tous les actes y afférents avec l'entreprise Eiffage travaux publics RAA, pour un montant de 393 366,95 € HT, soit 472 040,34 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2318, le 17 octobre 2011 pour un montant de 2 100 000 € TTC au budget principal en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.